ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de Seine-et-Marne
caf.fr

Le Bafa vous tente ?

La Caf peut vous aider

Vous rêvez de vous investir auprès des enfants tout en étant rémunéré ? Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) est fait pour vous !

Dès 17 ans et sans limite d'âge, vous pouvez passer le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa).

Ce diplôme, non professionnel, permet d'encadrer enfants et adolescents en accueils de loisirs, séjours de vacances et autres lieux d'accueils collectifs.

Réalisation Caf 77 - Avril 2022 - photos : Adobe Stock

Le Bafa se prépare en trois étapes

- **une session de formation générale de huit jours** pour acquérir les notions de bases de l'animation ;
- **un stage pratique d'au moins quatorze jours** qui permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation ;
- **Une session d'approfondissement de six jours ou de qualification de huit jours** pour compléter vos compétences et analyser vos acquis.

La formation complète s'étale souvent sur toute une année : mieux vaut s'y prendre tôt pour commencer à travailler dès l'année suivante !

La Caf vous aide

Les formations au Bafa sont payantes. Si les prix diffèrent selon les organismes, le coût global est en moyenne de 800 euros. **Diverses structures peuvent vous aider à le financer, dont la Caf qui peut prendre en charge une partie des frais du cursus du Bafa.**

Quelles sont les aides ?

- une aide locale de la Caf 77 qui participe au financement du 1er stage : **150 euros, elle concerne les jeunes de 17 à 25 ans ;**
- une aide nationale pour le financement du 3e stage : **91,47 euros** (majorée de 15,24 euros si l'approfondissement est centré sur la petite enfance). **Cette aide peut être couplée avec celle de l'Etat de 200 euros** pour les personnes s'inscrivant, en 2022, à une session d'approfondissement ou de qualification, pour en savoir plus : **https://jeunes.gouv.fr/Une-aide-exceptionnelle-de-200**

La Caf fournit l'imprimé de demande d'aide financière, disponible également sur : www.caf.fr/allocataires/caf-de-seine-et-marne/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/les-aides-a-la-formation-bafa

Ce formulaire est à envoyer dans un délai maximum de 3 mois après votre inscription à la session de qualification ou d'approfondissement à :

CAF DE SEINE ET MARNE - 77024 Melun CEDEX

Les collectivités locales aussi

Selon votre lieu de résidence, v**ous pouvez également solliciter des financements supplémentaires.** Par exemple, certaines communes mettent en place un « Bafa citoyen » qui permet aux jeunes de bénéficier d'une prise en charge d'une partie de la formation Bafa, avec, en contrepartie, un engagement à participer à un projet ou à une action dans la vie locale.

Le Conseil départemental 77 attribue une bourse aux jeunes qui passent le bafa.

Plus d'informations sur le site https://www.seine-et-marne.fr/fr/aides-aux-jeunes

Il ne reste plus qu'à vous inscrire sur le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd !